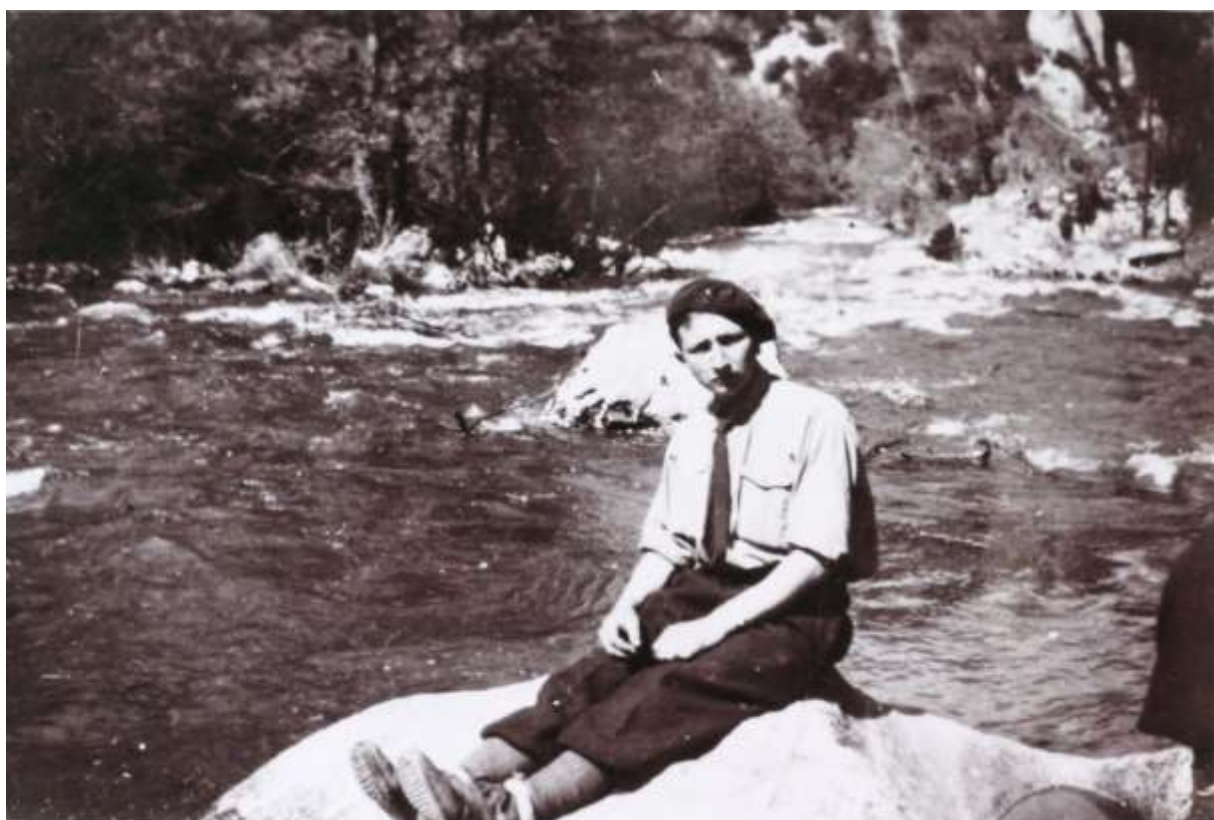


# LES CHANTIERS DE LA JEUNESSE



Après la convention d'armistice du 25 juin 1940, les jeunes recrues à peine incorporées, se retrouvent démobilisées et livrées à elles-mêmes.

Elles sont alors versées pour une durée de 6 mois, dans des chantiers de jeunesse.

En janvier 1941, ce « stage » pour les jeunes sera rendu obligatoire pour tous les garçons de 20 ans, et sa durée portée à 8 mois.

Ces chantiers sont répartis au départ en **52 groupements de 1500 à 2000** jeunes et installés en France non occupée. A partir de 1943, ils seront délocalisés et évacués vers

d'autres zones, dont Les Landes afin, entre-autre, d'exploiter les pins brûlés lors des incendies du printemps et de l'été.

Leur but : assurer la formation physique et morale des jeunes dans une ambiance militaire. Les jeunes recrues accompliront des travaux d'intérêt général : coupes de bois, aide aux travaux agricoles, constructions diverses... et des activités sportives.



Mais ces chantiers deviendront peu à peu suspects aux yeux des Allemands, qui finissent par les considérer comme des lieux où peut se former la Résistance.

Ils seront finalement dissous en 1944.

